



CANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD

Extrait du

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-11DEL\_CM240426-DE



du vendredi 24 avril 2026

ARRONDISSEMENT  
DE  
SENLIS

VILLE DE CREIL

**CONVOCACTION**

Date : 10 avril 2026  
Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 32  
Votants : 38  
Pouvoirs : 6  
Absent : 1

**Étaient présents :** M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :  
**27 AVR. 2026**

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :  
**29 AVR. 2026**

**Absents représentés**

M. BOUJDOUN  
M. NOUWYNCK  
M. MBAYE  
Mme DHOURY-LEHNER  
Mme FAZAL  
Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI  
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI  
Pouvoir à M. DIALLO  
Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à Mme LAMBRE  
Pouvoir à M. PERRIN

**Absents excusés**

**Absents non représentés**

M. AKABLI.

**Secrétaire de séance :** Danielle SOKOLONSKI

**11 Reprise anticipée et affectation du résultat ville 2025**

■ **Rapport de présentation :**

**Abdelaziz RIFI SAIDI, Adjoint**

L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif, s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

Cette reprise permet d'intégrer dans le budget primitif les besoins de financement et ou les excédents générés par chaque section sur l'exercice précédent et de déterminer au plus juste. Dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux de financement nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'exercice.

Ainsi au budget de la Ville, les résultats 2025 constatés par monsieur le Maire et attestés par madame la Trésorière s'établissent comme suit :

Section d'investissement		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2025		35 667 965,46 €	3	Envoyé en préfecture le 29/04/2026 03,22 €
Résultat 2024 (D001)		3 940 840,42 €		Reçu en préfecture le 29/04/2026 840,42 €
				Publié le 29/04/2026
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement</b>				ID : 060-216001743-20260429-11DEL_CM240426-DE
Restes à réaliser 2025		1 484 818,57 €	4 860 021,28 €	3 375 202,71 €
<b>Besoin de financement</b>				<b>-2 380 340,93 €</b>

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2025	56 491 262,94 €	59 337 608,39 €	2 846 345,45 €
Résultat 2024 (R002)		5 728 567,31 €	5 728 567,31 €
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>			<b>8 574 912,76 €</b>

Il est donc proposé d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

Excédent reporté section de fonctionnement (R002) : 6 194 571.83 €

Déficit reporté section d'investissement (D001) : 5 755 543.94 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 2 380 340.93 €

Il vous est demandé d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par madame la Trésorière, de reporter par anticipation les résultats 2025 sur le budget primitif 2026, de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2026, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

#### ■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5,

Vu l'instruction M57,

Vu l'avis conforme du comptable public,

Vu l'état des reports d'investissement 2025,

Entendu le rapport de présentation,

#### ■ Vote

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

#### ■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par Madame la Trésorière.

**Article 2** : de reporter par anticipation les résultats 2025 sur le budget primitif 2026 de la Ville tels que présentés ci-dessus.

CREIL, le **29 AVR. 2026**

Pour extrait certifié conforme,

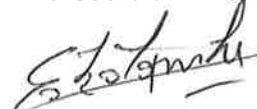
Monsieur Omar YAQOUB



Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI